

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-195

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 mai 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	<i>N° 2021-195</i>

Attribution n°3 des fonds de concours aux communes pour les équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - application de la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018 - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2018-719 en date du 30 novembre 2018 et n° 2019-543 du 27 septembre 2019, le Conseil de Métropole a voté des propositions d'attribution de fonds de concours aux communes pour l'agrandissement de leurs écoles, en application du règlement d'intervention en faveur du financement métropolitain des groupes scolaires hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain voté par délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018.

D'autres communes ont depuis déposé leurs demandes de participation financière.

A l'issue de l'analyse des demandes reçues, il vous est proposé de répondre favorablement aux demandes complètes adressées par les communes dont l'objet entre bien dans le cadre du règlement et en conséquence d'attribuer les subventions maximales suivantes, figurant dans le tableau ci-dessous.

Il convient de souligner que chacune des demandes formulées dispose de caractéristiques propres et fait l'objet d'une instruction individualisée (montant plafonné sollicité par la commune, équipement bénéficiant pour partie d'autres financements par subventions publiques ou participations des constructeurs...), ne conduisant pas systématiquement à l'application simple du coefficient voté et plafonné au montant des travaux.

Des échanges entre Bordeaux Métropole et les communes ont eu lieu et chacune des communes a été informée en amont de la présentation de la présente délibération du montant prévisionnel y figurant.

Les propositions d'attribution de fonds de concours aux communes sont les suivantes :

COMMUNE	Date demande	Ecole concernée	Nature des travaux	Montant total des travaux HT	Montant des travaux subventionnables retenus	Proposition de montant de subvention
LE BOUSCAT	janvier 2020	maternelle Jean Jaurès	agrandissement de deux classes	526 484 €	526 484 €	263 242 €
BRUGES	octobre 2020	mat Picasso	agrandissement par création de 5 classes (passage de 7 à 12), 2 salles de motricité, sanitaires et surfaces annexes par réhabilitation lourde	1 994 095 €	849 067 €	424 533 €
BRUGES	octobre 2020	nouveau groupe scolaire (5ème GS)	création groupe scolaire 16 classes performance E+C- chemin du Réduit	10 635 694 €	9 349 094 €	2 500 000 €
TALENCE	01/03/2018 actualisé août 2020	GS Paul Lapie	réhabilitation lourde du GS (14 classes) et agrandissement 3 classes (1 en mat, 2 en élém) — montant trvx+ hono MOE +hono BE ; subvention calculée au prorata des 3 classes créées	5 157 207 €	910 095 €	455 048 €
LE HAILLAN	juin 2020	élém La Luzerne	agrandissement de 3 classes sur une école en comportant 13 aujourd'hui	2 117 448 €	1 917 448 €	958 724 €
GRADIGNAN	février 2021	école Beausoleil	agrandissement d'1 classe de l'école transférée du centre-ville (ZAC) vers le site de Beausoleil	6 488 736 €	499 134 €	249 567 €
				26 920 464 €	14 051 322 €	4 851 114 €

La présente délibération fait apparaître une proposition d'attribution d'un montant de **4 851 114 €**, au titre des dossiers actuellement recevables. Les participations seront versées en fonction de l'achèvement des travaux par les communes, à réception des dossiers règlement.

Le cumul des décisions jusqu'à présent votées porte à **16 720 571 €** les engagements de la métropole. A ce jour, 16 M€ sont inscrits dans le Plan prévisionnel d'investissement (PPI), ce qui nécessitera une future révision de l'Autorisation de programme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5215-26 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de participation financière des Communautés urbaines aux projets d'équipements de leurs communes membres, ainsi que l'article L5717-7 le rendant applicable aux Métropoles,

VU les délibérations n° 2015-0745 et 2015-0746 du 27 novembre 2015,

VU la délibération n° 2017-106 du 17 mars 2017,

VU la délibération n° 2017-679 du 24 novembre 2017,

VU la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018,

VU les courriers des maires des communes concernées sollicitant l'instruction de leurs demandes de subvention selon le règlement d'intervention voté le 6 juillet 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT les demandes exprimées par les communes, assorties des dossiers complets, tel qu'exigé par le règlement d'intervention voté par délibération n° 2018-420 du 6

juillet 2018,

CONSIDERANT QUE ces demandes entrent bien dans le cadre des critères d'attribution, en ce que les projets consistent à créer ou agrandir des groupes scolaires pour répondre aux besoins de l'accroissement de la population scolaire non rattachable aux opérations d'aménagement, lesquelles financent par ailleurs leurs besoins propres en équipement scolaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux communes suivantes une subvention portant sur la réalisation de création ou d'agrandissement des groupes scolaires, tel que précisé dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	Date demande	Ecole concernée	Nature des travaux	Montant total des travaux HT	Montant des travaux subventionnables retenus	Proposition de montant de subvention
LE BOUSCAT	janvier 2020	maternelle Jean Jaurès	agrandissement de deux classes	526 484 €	526 484 €	263 242 €
BRUGES	octobre 2020	mat Picasso	agrandissement par création de 5 classes (passage de 7 à 12), 2 salles de motricité, sanitaires et surfaces annexes par réhabilitation lourde	1 994 095 €	849 067 €	424 533 €
BRUGES	octobre 2020	nouveau groupe scolaire (5ème GS)	création groupe scolaire 16 classes performance E+C- chemin du Réduit	10 635 694 €	9 349 094 €	2 500 000 €
TALENCE	01/03/2018 actualisé août 2020	GS Paul Lapie	réhabilitation lourde du GS (14 classes) et agrandissement 3 classes (1 en mat, 2 en élém) — montant trvx+hono MOE +hono BE ; subvention calculée au prorata des 3 classes créées	5 157 207 €	910 095 €	455 048 €
LE HAILLAN	juin 2020	élém La Luzerne	agrandissement de 3 classes sur une école en comportant 13 aujourd'hui	2 117 448 €	1 917 448 €	958 724 €
GRADIGNAN	février 2021	école Beausoleil	agrandissement d'1 classe de l'école transférée du centre-ville (ZAC) vers le site de Beausoleil	6 488 736 €	499 134 €	249 567 €
				26 920 464 €	14 051 322 €	4 851 114 €

Article 2 : Les montants ci-dessus sont prévisionnels et non révisables à la hausse,

Article 3 : de calculer les montants définitivement octroyés sur la base d'un récapitulatif des dépenses transmises par les communes et certifié par le trésorier des communes. Ils pourraient être révisés à la baisse suivant le calcul du règlement d'intervention, si le montant des travaux réalisés s'avérait inférieur à celui figurant au dossier de demande,

Article 4 : de verser les montants définitivement octroyés en totalité à la fin des travaux après transmission par les communes du récapitulatif des dépenses de travaux ; ils ne pourront en aucun cas faire l'objet d'avances ni d'acomptes,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces décisions, notamment les conventions financières entre Bordeaux Métropole et chacune des communes bénéficiaires,

Article 6 : d'assurer les financements dans le cadre d'une nouvelle autorisation de programme qui sera proposée au vote lors du budget supplémentaire 2021 et s'imputeront au chapitre 204, article 2041412 fonction 213 du budget des exercices concernés par l'appel de fonds communal.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	la Vice-présidente,
	Madame Christine BOST